

UNE NÉCESSAIRE PROTECTION DE

# L'ETAT DE DROIT

LDH  
Fondée en 1898



## L'ETAT DE DROIT : QU'EST-CE QUE C'EST ?

L'Etat de droit désigne un ensemble de principes et de règles qui garantit les libertés et les droits fondamentaux pour toutes et tous. C'est un pilier de la démocratie.

Dans un Etat de droit, l'exercice du pouvoir est soumis au droit, qui est appliqué en respectant le principe d'égalité, les libertés et les droits fondamentaux.

Toutes autorités, nationales ou locales, y compris l'Etat, le gouvernement, les administrations, doivent respecter les règles qu'elles soient législatives, constitutionnelles ou issues du droit international.

L'Etat de droit a plusieurs objectifs :

- ↳ protéger le processus démocratique ;
- ↳ préserver l'égalité entre toutes les personnes ;
- ↳ empêcher l'Etat d'agir arbitrairement, et protéger les individus contre ses ingérences ou ses abus.

## LES PRINCIPES DE L'ETAT DE DROIT

Trois principes permettent de faire prévaloir les droits humains et les libertés fondamentales.

Avec **LA PRIMAUTE DU DROIT**, le droit encadre l'exercice du pouvoir. En effet ce principe garantit que le droit doit être respecté et appliqué par toutes et tous, autorités publiques, institutions et individus, y compris l'Etat. Cette primauté est garantie par deux outils.

↳ **La hiérarchie des normes** : les conventions internationales, comme les règlements ou directives de l'Union européenne, s'imposent aux textes de valeur inférieure (la loi, les règlements et les décisions administratives), de même que la Constitution, comprenant la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789, le préambule de la Constitution de 1946 et la Charte de l'environnement.

C'est cette exigence de respect des normes supérieures que l'extrême-droite veut supprimer, ce qui lui permettrait, si elle arrive au pouvoir, d'imposer des règles discriminatoires.

↳ **Le contrôle de la conformité** des lois, règlements, ou décisions administratives à la Constitution ou aux traités par des juges indépendants et impartiaux et respectant les droits de la défense.

**L'ÉGALITÉ DEVANT LA LOI** : le droit s'applique sans discrimination aux personnes qui sont dans une même situation. Chacune et chacun doit pouvoir exercer ses droits et ses libertés.

**LA SÉPARATION DES POUVOIRS** : elle concerne les trois fonctions de l'Etat : législative (Parlement), exécutive (président de la République et gouvernement) et judiciaire (juges). Ces fonctions doivent être exercées par des organes indépendants entre eux.

En particulier, l'indépendance de la justice vise à empêcher le gouvernement ou le Parlement de prendre des décisions arbitraires, de confisquer le pouvoir, ou de se laisser corrompre. La séparation des pouvoirs nous protège donc des abus et de la concentration des pouvoirs, qui est une forme d'autoritarisme pouvant fragiliser ou détruire la démocratie.

## LES DROITS LES LIBERTÉS LA DÉMOCRATIE

LEUR PROTECTION EXIGE :  
**L'INDÉPENDANCE DE LA JUSTICE**  
**L'ÉGALITÉ DEVANT LA LOI**  
**LA PRIMAUTE DU DROIT**

ATTAKES  
CONTRE LA  
SOCIÉTÉ CIVILE  
ET LES JUGES

RÉPRESSION DES  
MOBILISATIONS  
CITOYENNES

PROCÉDURES  
D'EXCEPTION

# EN FRANCE, UN ETAT DE DROIT FRAGILE

Même avant qu'il ne soit attaqué, l'Etat de droit n'est pas assez affermi en France (par exemple, les membres du Conseil constitutionnel ne sont pas nécessairement des magistrats et sont désignés par des élus, les procureurs sont dépendants du garde des Sceaux, l'IGPN n'est pas indépendante...).

## ATTAQUES CONTRE LE POUVOIR JUDICIAIRE

De plus en plus de représentants politiques vont au-delà de la critique d'une décision de justice. Ils contestent la compétence des juges lorsqu'ils sont condamnés pénalement. Ils se veulent au-dessus des lois.

## RÉPRESSION DES CONTRE-POUVOIRS

Les libertés associatives sont de plus en plus attaquées :

- ↳ nombreuses décisions de dissolution d'une association ;

- ↳ retraits d'agrément ou de subventions ;
- ↳ obstacles dressés en travers de l'action associative sur le terrain (refus de prêt de salle par exemple, ou de participation au forum des associations) ;
- ↳ absence de négociation avec les syndicats, par exemple lors de la réforme des retraites ;
- ↳ mécanismes bâillons avec l'éviction du débat public, voire la criminalisation, de militantes et militants associatifs, syndicaux ou politiques.

Ces nouvelles formes de musèlement de la société civile envers toute forme de critique des pouvoirs publics portent d'ores et déjà atteinte à l'Etat de droit.

## AVALANCHE DE LOIS SÉCURITAIRES

Les lois liberticides se multiplient, au prétexte d'assurer notre « sécurité ». Cette avalanche nous accoutume à une moindre résistance à l'arbitraire :

- ↳ intégration des dispositifs de l'état d'urgence dans la loi ordinaire (par exemple les assignations à résidence, loi de 2017 Silt) ;
- ↳ loi de 2019 entravant la liberté de manifestation ;
- ↳ loi Sécurité globale (2021) ;
- ↳ loi dite « séparatisme » (2021) ;
- ↳ loi « narcotrafic » (2025).

## MONTÉE DES EXTRÊMES DROITES

Partout dans le monde, la montée des extrêmes droites au pouvoir s'accompagne d'une propagation de la loi du plus fort. Ces gouvernements sont portés par des tentations réactionnaires (remise en cause des droits et libertés, attaques contre l'indépendance des juges, concentration et asservissement des médias...).

**Ces menaces pèsent aussi plus que jamais sur la France.**

# LA LDH, UN REMPART POUR PROTÉGER L'ETAT DE DROIT

L'Etat de droit résonne avec les convictions qui animent la LDH (Ligue des droits de l'Homme). C'est le cas lorsque nous refusons les injustices sociales, les racismes, l'antisémitisme, la xénophobie, l'islamophobie, le sexism, les LGBTIphobies, l'handiphobie... Et plus généralement, lorsque nous combattons les idéologies qui visent à faire primer l'oppression, les haines et les peurs sur le respect des droits et libertés de toutes et de tous.

La LDH, association généraliste et indépendante, est une vigie de la défense des droits et libertés depuis plus de 120 ans. Chaque fois que l'Etat de droit est attaqué, la LDH est un espace de résistance essentiel, un rempart contre l'arbitraire.

- ↳ Les sections de la LDH organisent de nombreux événements pour sensibiliser aux risques qui pèsent sur l'Etat de droit, partout en France.

↳ Des sections de la LDH prennent part à des observations des pratiques policières ou judiciaires. Ainsi, elles s'assurent du bon fonctionnement démocratique et peuvent dénoncer les pratiques abusives et liberticides.

↳ La LDH mène des actions de plaidoyer et elle interpelle les pouvoirs publics pour garantir les droits fondamentaux lorsque des mesures vont à leur encontre.

↳ Elle porte plainte contre les auteurs de propos ou d'actes de haine qui fragilisent nos sociétés.

↳ Elle forme les enfants et les jeunes, notamment en milieu scolaire.

## POUR ALLER PLUS LOIN

- ↳ Rejoignez une section LDH pour participer à ses actions et observations sur le terrain.
- ↳ Abonnez-vous à la revue *Droits & Libertés*.
- ↳ Ecoutez le podcast « Des voix et des droits ».



138 rue Marcadet – 75018 Paris  
01 56 55 51 00 – [ldh@ldh-france.org](mailto:ldh@ldh-france.org)  
[www.ldh-france.org](http://www.ldh-france.org)

## SUIVEZ-NOUS SUR

